



FASCIAFRANCE
pratique - recherche - évaluation



FasciaFrance et Allianz vous propose une responsabilité civile professionnelle pour l'exercice de la fasciathérapie

Chers confrères,

Il est souhaitable d'avoir une assurance RCP spécifique et adaptée à la fasciathérapie et certains d'entre vous ont déjà fait l'objet d'un refus de leur assurance pour assurer cette activité.

Serge Alfroy, représentant de l'assurance Allianz, (qui a déjà mis en place depuis de nombreuses années un contrat pour la fédération des SPP) nous propose ***une assurance RCP pour la fasciathérapie qui intègre également les cours de gymnastique sensorielle.***

L'agence Allianz est une assurance nationale avec des agents et des experts dans toute la France. Le Siège de l'agence de Mr Serge Alfroy est dans la région Nantaise et neut aérer sans souci des sinistres dans toute la France.

FasciaFrance a signé un contrat de groupe avec Allianz qui permet aux adhérents de souscrire à leur tour un contrat individuel de Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les activités de la fasciathérapie. **Il est donc nécessaire d'être adhérent à Fasciafrance pour bénéficier de l'accès à ce contrat.** L'adhésion est valable du 01/01 au 31/12. **Le tarif annuel 2019 est de 170 €.** Il est possible d'adhérer en cours d'année pour ceux qui débutent leur activité de fasciathérapie (avec un ajustement du tarif).

Ce contrat collectif sera effectif à partir de janvier 2019. Si vous en avez besoin avant, veuillez nous contacter (il peut être négociable avant si besoin urgent.)

Les Garanties:

- Responsabilité civile professionnelle : couvre les dommages corporels, matériels et immatériels suite à une faute reconnue du praticien,
- Responsabilité civile exploitation: couvre les dommages corporels, matériels et immatériels liés à l'exploitation de l'activité (ex: blessure par un objet du praticien),
- Défense pénale et recours suite à sinistre : couvre les frais de tribunaux, avocats.

Attention : ce contrat ne remplace pas la RCP kiné et la RCP ostéo donc, si dans votre pratique professionnelle, vous travaillez sur ordonnance de kiné avec acte complémentaire, il faut une RCP kiné et une RCP fasciathérapie.

Si vous exercez uniquement en fasciathérapie et que vous souhaitez souscrire à ce contrat, pensez que votre contrat actuel demande souvent un préavis de 2 mois pour être résilié.

Comment souscrire ? :

Vous devez contacter l'agence de Serge Alfroy dont vous trouverez les coordonnées ci dessous et envoyer:

- vos coordonnées postales, téléphoniques et mails,
- le justificatif d'adhésion à Fasciafrance
- le règlement par chèque à l'ordre d'Allianz.

A réception du règlement, votre attestation nominative vous sera adressée par mail. Chaque année, le contrat est reconduit tacitement et Allianz reprendra contact avec vous pour le paiement de la cotisation.

Contact:

Serge Alfroy ALLIANZ, Collaboratrice : Valérie Guillon et Leslie Gandon
40 bis rue Henri Delahaye
44120 VERTOU
02 40 34 43 66
alfroy.vertou@allianz.fr

Nous espérons que la mise en place de ce contrat viendra vous apporter plus de

confort et de sécurité dans votre pratique.

A très bientôt,

L'équipe du bureau de FasciaFrance

FasciaFrance
63 boulevard Berthelot
63000 Clermont-Ferrand

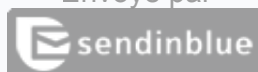
fasciafrance@gmail.com



Cet email a été envoyé à anoukserre.pro@gmail.com.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur FasciaFrance.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par



© 2017 FasciaFrance